

Décision

Générale

colonial

Décision n° n°.792 accordant un congé de convalescence de trois mois à Mohamed Abdi,,....

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 8 du 30/08/1950

Date de publication
7 août 1950

Date du numéro
30 août 1950

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française de Somalis et dépendances, chevalier de la légion d'honneur.

Vul'ordonnance c'ganique du 18 septembre 1844 rendue aplicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vul'arrêté n° 117 du S février 19147 relatif à l'organisation et au recrutement du personnel des cadres locaux autochtones de In Côte française des Somalis et les textes qui l'ont modifié ou complété

Vul'avis émis par le Conseil de santé en date du 28 juillet 1950,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1, — Un congé de convalescence de trois mois à solde entière est accord à Mohamed Abdi, opérateur radio à la Station côtière de Djibouti, à passer en Somaliland, à lissue duquel l'intéressé devra se représenter au médecin résident de l'hôpital colonial qui statuera sur son aptitude à servir à nouveau Art. 2. — La présente décision, qui aura effet pour compter du 2S juillet 1950, sera enregistrée et communiquée partout ou besoin sera.

pour le gouverneur et pa le delegationle secretaire general